

> CONSEIL DES COLLÉGIENS 76



Saison 7, engagez-vous !

Présentez votre candidature
du 18 septembre au 13 octobre 2017
(élèves de 5^e et 4^e)
Votez en ligne toutes et tous
du 16 octobre au 10 novembre 2017



SEINE-MARITIME

Plus d'infos : 02 35 52 64 20 - Pour voter : www.collegiens76.fr



Le Département de la Seine-Maritime offre à chacune et chacun d'entre vous la possibilité de devenir, pour deux années, Conseiller départemental du Conseil des collégiens. C'est l'opportunité, de devenir, au terme d'une élection, la ou le porte-parole de votre collège, et de l'ensemble des élèves qui seront représentés à travers vous.

C'est aussi un engagement qui implique un grand sens des responsabilités, puisque celles et ceux qui seront élus, devront élaborer et mener leurs projets collectivement pour l'intérêt général. Je vous invite à saisir cette chance d'être dès aujourd'hui les acteurs de votre avenir, en vous portant candidat à ce nouveau mandat 2017/2019.

Pascal MARTIN,
Président du Département
de la Seine-Maritime

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIEN-NE-S, C'EST QUOI ?

Le Conseil départemental des collégiens de la Seine-Maritime est une assemblée départementale d'élus collégiens version junior. Ces conseiller-e-s collégien-ne-s, sont élus pour un mandat de 2 ans, à raison d'un-e conseiller-e titulaire et d'un-e conseiller-e suppléant-e par collège. Il est composé de 5 commissions: Culture et Patrimoine, Sport et Loisirs, Environnement et Développement Durable, Solidarité et Santé, Citoyenneté et Vivre Ensemble.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

- ▶ Sensibiliser à la démocratie en découvrant de l'intérieur les activités des collectivités locales et des institutions françaises et européennes.
- ▶ Permettre d'être acteur de la vie locale, avant même d'être majeur, en proposant, réalisant ou participant à des actions concrètes.
- ▶ Permettre de s'exprimer, de débattre, de partager des expériences, encadrés par une équipe de professionnels.
- ▶ Apprendre à vivre et à construire ensemble.
- ▶ Développer des espaces de citoyenneté.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les collégien-ne-s du Département de la Seine-Maritime, au moins en tant qu'électeurs et électrices.

COMMENT FAIT-ON POUR ÊTRE CANDIDAT-E ?

Pour présenter sa candidature, il faut :

- ▶ Être élève de 5^e ou de 4^e dans un collège de Seine-Maritime.
- ▶ Se présenter en duo : un-e titulaire et un-e suppléant-e.
- ▶ Remplir une déclaration de candidature.

PROFESSION DE FOI

Si vous souhaitez être candidat-e, vous et votre binôme devez compléter cette profession de foi ainsi que la déclaration de candidature puis les remettre au correspondant élu-e collégien-ne de votre établissement avant le 13 octobre 2017.

Noms et prénoms des candidat-e-s

Titulaire :
Nom
Prénom.....

Suppléant-e :
Nom
Prénom.....

Collège :
à :

Notre programme, nos idées, nos projets pour améliorer la vie en Seine-Maritime :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Déclaration de candidature du/de la **TITULAIRE**

Je soussigné-e Monsieur Mademoiselle
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone (domicile) : Mobile de l'élève :
Mobile des parents :
e-mail :
Date de naissance :
Élève en classe de, déclare être candidat-e à l'élection
de conseillère-e des collégiens de la Seine-Maritime.
Fait à le
Signature :

Si nous sommes élu-e-s, nous souhaitons participer à la commission* :
 Culture et Patrimoine Sport et Loisirs Environnement et Développement
Durable Solidarité et Santé Citoyenneté et Vivre Ensemble
* choisissez 2 commissions dans l'ordre de vos préférences en indiquant 1 et 2 dans les cases concernées.
Le titulaire et le suppléant doivent retenir les mêmes choix.

Accord parental

Nom et prénom du/de la représentant-e légal-e :
Nom du collégien-ne si différent :
Adresse si différente :
Fait à le
Signature du/de la représentant-e :

L'accord parental vaut autorisation pour que le/la collégien-ne candidat-e ou élu puisse faire l'objet de reportages écrits et audiovisuels dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil des collégiens.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de la Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique. Si vous ne souhaitez pas que vos prénom, nom, adresse postale soient utilisés par le Département de la Seine-Maritime à des fins d'envoi d'informations relatives aux événements que la collectivité organise, veuillez cocher la case ci-contre . Les personnes bénéficiant d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de la Seine-Maritime: cil@seinemaritime.fr

Déclaration de candidature du/de la **SUPLÉANT-E**

Je soussigné-e Monsieur Mademoiselle
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone (domicile) : Mobile de l'élève :
Mobile des parents :
e-mail :
Date de naissance :
Élève en classe de, déclare être candidat-e à l'élection
de conseillère-e des collégiens de la Seine-Maritime.
Fait à le
Signature :

Accord parental

Nom et prénom du/de la représentant-e légal-e :
Nom du/de la collégien-ne si différent :
Adresse si différente :
Fait à le
Signature du/de la représentant-e :

L'accord parental vaut autorisation pour que le/la collégien-ne candidat-e ou élu puisse faire l'objet de reportages écrits et audiovisuels dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil des collégiens.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de la Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique. Si vous ne souhaitez pas que vos prénom, nom, adresse postale soient utilisés par le Département de la Seine-Maritime à des fins d'envoi d'informations relatives aux événements que la collectivité organise, veuillez cocher la case ci-contre . Les personnes bénéficiant d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de la Seine-Maritime: cil@seinemaritime.fr

Correspondant-e élu-e collégien-ne (CEC)

M. Mme le/la principal-e
du collège à

donne délégation à
M., Mme, Mlle
fonction dans le collège

N° de téléphone ligne directe

En qualité de CEC,

Pour apporter aux collégien-ne-s élu-es au Conseil départemental des collégiens
l'aide nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Lien entre les élu-e-s collégien-ne-s et la Direction de la Jeunesse et des Sports
du Département, gestionnaire du Conseil des Collégiens, le/la CEC sera averti-e
des déplacements et invitations des élèves dans le cadre de leur mandat.

Fait à Le

Signature du/de la représentant-e :

COMMENT SE PASSENT LES ÉLECTIONS ?

- ▶ **La campagne électorale** : pendant la campagne électorale, les candidat-e-s doivent motiver et convaincre leurs électeurs et électrices en s'appuyant sur leur profession de foi (résumé de leur programme).
- ▶ **Le vote** : chaque collégien-ne (de la 6^e à la 3^e) reçoit un coupon d'accès avec un code personnel qui lui permet de voter en ligne pour le binôme de son choix, via le site internet www.collegiens76.fr.
- ▶ **Les résultats** : le Conseil départemental comptabilise le nombre de voix obtenues par les candidat-e-s pour chaque collège. La liste des élu-e-s est ensuite consultable sur le site www.collegiens76.fr. Les candidat-e-s élu-e-s sont prévenu-e-s par courrier et convié-e-s à la séance plénière d'installation sous la présidence du Président du Conseil départemental.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élu-e-s du Conseil Départemental des Collégiens se réunissent en séances plénières et en commissions à l'Hôtel du Département à Rouen, le mercredi après-midi. Ils/elles élaborent collectivement des projets avec l'aide des professionnel-le-s des services du Conseil départemental. Le transport et le repas sont pris en charge.

ON Y FAIT QUOI ?

Ces rencontres ont pour but de réaliser et/ou de participer à des actions, de manière collective et avec l'aide de professionnel-le-s des services du Conseil départemental et/ou de partenaires du milieu associatif. Quelques exemples de réalisations :

COMMISSION SOLIDARITÉ & SANTÉ

- ▶ Collecte de sous-vêtements pour les plus démunis-e-s.
- ▶ Aide à la création d'un jardin potager pour des collégien-ne-s Africain-e-s.
- ▶ Organisation d'une campagne pour le "Don de Sang".

COMMISSION ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Opération de nettoyage des berges de la Seine avec une entreprise d'insertion.
- ▶ Découverte et étude des espaces naturels sensibles.
- ▶ Mise en place d'un rucher dans les jardins de l'Hôtel du Département.

COMMISSION SPORT & LOISIRS

- ▶ Mise en place d'équipes handivalides lors du raid des collèges.
- ▶ Participation à la semaine du sport au féminin.
- ▶ Rencontre avec des sportifs de haut niveau et le Comité Sportif Olympique.

COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE

- ▶ Réalisation d'une émission de radio en direct de l'Armada.
- ▶ Conception d'un journal sur les commémorations 1914/1944.
- ▶ Collecte de livres pour enfants.

COMMISSION CITOYENNETÉ & VIVRE ENSEMBLE

- ▶ Découverte de l'Assemblée Nationale et du Parlement Européen de Strasbourg.
- ▶ Réalisation d'une émission de radio à partir des interviews de députés Européens au Parlement de Bruxelles.
- ▶ Conception d'un web documentaire "Je grandis en Europe".



Retrouvez toutes les informations sur le Conseil départemental
des collégiens ainsi que les photos des actions sur

www.collegiens76.fr

Département de la Seine-Maritime
Direction de la Jeunesse et des sports
Quai Jean Moulin - 76100 Rouen
Téléphone: 02 35 52 64 20 ou 02 35 52 64 40
ou par mail à: pascale.valle@seinemaritime.fr